

Questions orales

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député devrait consulter mon prédécesseur au poste de ministre des Finances qui a expliqué il y a quelques mois la relation qui existe entre le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada.

Le fait est que le gouverneur consulte le ministre des Finances. Il me consulte chaque semaine. Lorsque la situation oblige la Banque du Canada à prendre des mesures, il m'informe de celles qu'il croit devoir prendre. Nous examinons alors ensemble celles qui ont ma préférence. Je peux être d'accord avec lui ou en discuter. Je peux même mettre en doute les mesures qu'il préconise. C'est lui qui décide ensuite de ce qu'il fera.

En ce qui concerne les trois dernières hausses du taux d'escompte, j'étais d'accord avec lui. Il n'y a eu aucun conflit entre nous deux. Nous nous sommes consultés et nous n'avons pas toujours réagi sans résister à ces hausses comme l'ancien ministre l'a fait en au moins sept occasions au cours des dix-huit derniers mois.

M. Trudeau: Trois hausses en cinq mois!

LES TAUX D'INTÉRÊT—POUVOIR DU GOUVERNEMENT DE
DICTER SA POLITIQUE AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU
CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il vient de dire que le gouverneur de la Banque du Canada et lui-même s'étaient mis d'accord à trois occasions pour hausser les taux d'intérêt. Peu avant les élections, le premier ministre, le chef de l'opposition de l'époque, et lui-même s'étaient élevés maintes et maintes fois contre la hausse des taux d'intérêt. Puisque nous venons d'assister au plus formidable effondrement à se produire à la bourse de Toronto . . .

Une voix: Comment le sauriez-vous?

M. Broadbent: . . . depuis 1929, et puisque les petits entrepreneurs sont forcés d'emprunter à des taux pouvant atteindre 17 p. 100, tout indiquant que nous sommes au seuil d'une dépression, j'aimerais demander au ministre s'il sait qu'en vertu de la Loi sur les banques il a le pouvoir d'ordonner au gouverneur de la Banque du Canada de changer de politique, quitte à en adopter une comme celle que son parti préconisait avant les élections?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, fidèle à son habitude, le chef du Nouveau parti démocratique verse des larmes de crocodile sur les fluctuations de la bourse de Toronto. Voilà ce qui s'est passé à la bourse de Toronto: il y a eu énormément de spéculation, particulièrement dans le domaine du pétrole et du gaz et les gens empochent maintenant leurs bénéfices.

En ce qui concerne la politique de la Banque du Canada, je vais essayer de faire comprendre une chose au chef du Nouveau parti démocratique. Ce que nous critiquions chez l'ancien gouvernement, c'était ses réalisations économiques. A cause d'elles, la Banque du Canada se trouvait forcée d'approuver des taux d'intérêt élevés provoqués par le fait que les libéraux avaient laissé l'économie périlcliter, notamment en acceptant le déficit énorme de la balance des paiements. Nos critiques portaient sur les initiatives du gouvernement qui avaient provoqué ces hausses des taux d'intérêt et non sur les hausses elles-mêmes. Elles n'étaient qu'un symptôme du désastre que le gouvernement précédent avait laissé arriver.

[M. Gray.]

[Français]

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Vous constituez le gouvernement depuis cinq mois!

[Traduction]

LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au premier ministre qui, sur ce point, prend exactement le contre-pied du ministre des Finances. J'ai cité les propos du premier ministre hier et il en est ressorti clairement qu'en tant que chef de l'opposition, il s'opposait à la politique d'augmentation des taux d'intérêt parce qu'elle était préjudiciable au peuple canadien.

Cela ne faisait aucun doute avant les élections. En sa qualité de premier ministre, il est légalement habilité à dicter la politique monétaire du pays. Je voudrais donc savoir qui, du premier ministre ou du gouverneur de la Banque du Canada, définit la politique monétaire du Canada. S'il pense que la politique régissant les taux d'intérêt devrait être modifiée, pourquoi n'use-t-il pas de son autorité pour la faire modifier?

● (1125)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a expliqué au chef du Nouveau parti démocratique le lien, que le chef du Nouveau parti démocratique devrait connaître, entre le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada. Le ministre des Finances a en outre souligné que ce que nous avons dénoncé avant les élections et que nous continuons de dénoncer aujourd'hui, c'est l'état dans lequel se trouve notre économie en raison des années d'incurie du gouvernement que la population vient de remplacer.

Il va sans dire que nous n'aimons pas les taux d'intérêt élevés. Ce que nous entendons faire, comme je l'ai souligné hier dans mon discours à la Chambre et comme certains de mes collègues l'ont fréquemment réaffirmé à la Chambre et partout dans le pays, c'est améliorer la situation économique, ce qui permettra au gouverneur de la Banque du Canada de recommander une baisse des taux d'intérêt, recommandation que le gouvernement appuiera sans le moindre doute.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire. Le premier ministre a, ici même à la Chambre en février dernier, dit textuellement ce qui suit: «Rien n'a moins de sens que—écoutez bien ceci—la détermination du gouvernement à hausser les taux d'intérêt jusqu'à des niveaux sans précédent.»

Étant donné que le ministre des Finances vient de reconnaître—et, sauf erreur, il fait parti du gouvernement, il est là—qu'il a approuvé trois hausses du taux d'intérêt cet été, et comme il a implicitement reconnu qu'il s'agit là d'une responsabilité du gouvernement, pourrait-il nous dire s'il exercera l'autorité que lui confère l'article 14(2) de la loi sur les banques pour ordonner au gouverneur de la Banque du Canada d'annuler la dernière hausse des taux d'intérêt afin d'éviter les répercussions économiques néfastes que déplorait le premier ministre lui-même le printemps dernier?